

**Séance publique du 14 février 2005**

**Délibération n° 2005-2508**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2072 en date du 12 juillet 2004 le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics pour l'attribution de la fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics (dans le cadre du marché à bons de commande pour l'année 2005 reconductible expressément trois fois une année) la commission permanente d'appel d'offres, le 7 janvier 2005, a choisi l'offre de l'entreprise Univar pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Univar pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrit et à inscrire pour chaque année au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement et budget principal - exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,